



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2019

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PORTS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRÉAMBULE	2
BUDGET GENERAL	4
Éléments de contexte	4
CONTEXTE NATIONAL	4
CONTEXTE COMMUNAL	5
OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET 2019	5
1. FONCTIONNEMENT : CONSOLIDER LES RECETTES, MAÎTRISER LES CHARGES COURANTES	5
2. DES INVESTISSEMENTS CONFORMES AU PROGRAMME ANNONCÉ ET CONTRIBUANT A L'AMÉLIORATION DES BIENS COMMUNAUX	10
Les engagements pluriannuels	13
Besoin de financement & Structure et gestion de la dette.	19
PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs	31
1. DES EFFECTIFS STABILISÉS DANS LE TEMPS	31
<i>Effectifs</i>	31
<i>Structure du personnel</i>	32
<i>Impact des absences</i>	33
2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	34
3. DEPENSES DE PERSONNEL : STABILISATION	35
<i>Le Chapitre 012 sera maintenu au niveau de 2018.</i>	35
<i>La rémunération des agents municipaux</i>	35
BUDGET DES PORTS	37
Les orientations budgétaires 2018	37
Personnel	37
Les engagements pluriannuels	38
Besoin de financement	38
La structure et la gestion de la dette.	39



PRÉAMBULE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.***

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective du travail.***

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ; Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition



de ces documents par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, l'article 13-II de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

—



BUDGET GENERAL

Éléments de contexte

CONTEXTE NATIONAL

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités (qui concerne toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros, et sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans) et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards €, dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA).

Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.



CONTEXTE COMMUNAL

L'année 2019 sera marquée pour la Commune par le transfert des compétences Eau/Assainissement/Pluvial et le transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

Le transfert de ces trois compétences se traduira par :

- 1/ le transfert des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement
- 2/ une diminution de l'attribution de compensation liée au transfert des compétences SDIS et pluvial, qui relèvent du budget général de la Commune. Les critères d'évaluation de transfert de charges ne sont pas connus de la Commune.

OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET 2019

1. FONCTIONNEMENT : CONSOLIDER LES RECETTES, MAÎTRISER LES CHARGES COURANTES

Les recettes de fonctionnement se stabilisent, mais la Ville doit maintenir son effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant.

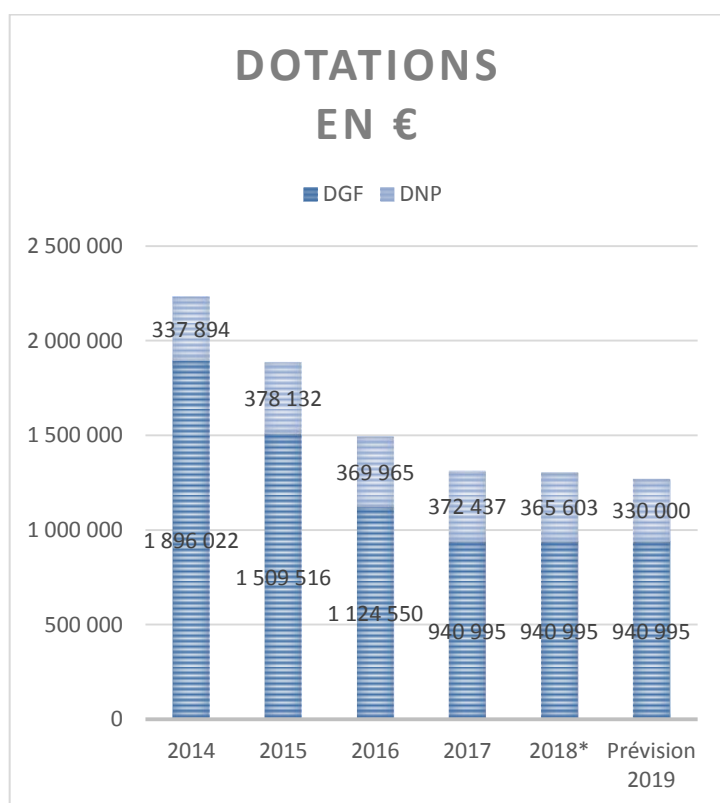
RECETTES

- ❖ *Stabilisation des principaux tarifs*
- ❖ *Stabilisation des recettes fiscales (les exonérations de taxe d'habitation doivent être intégralement compensées par l'Etat)*

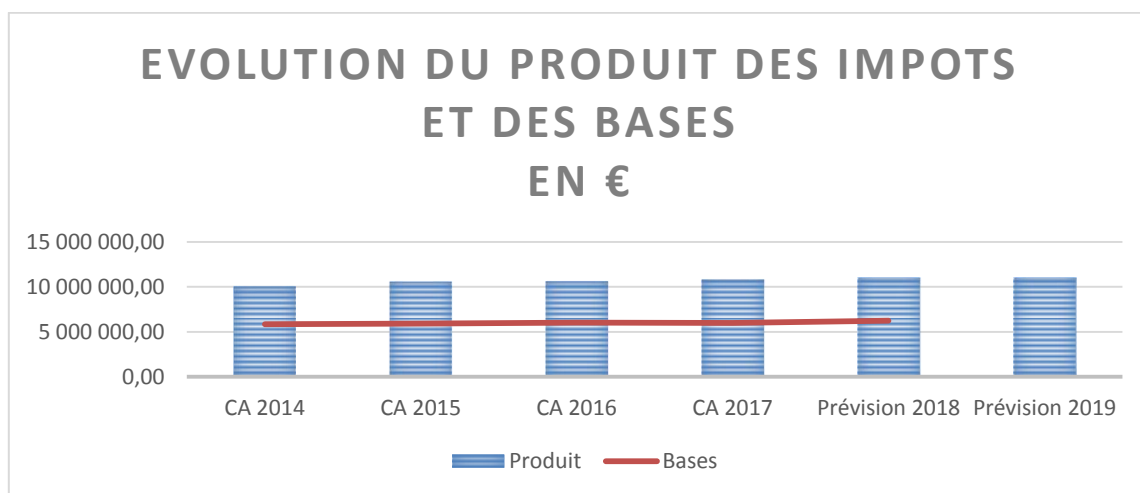


- ❖ *L'attribution de compensation communautaire devrait être diminuée des charges transférées au titre de la compétence Eaux pluviales urbaines et du transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.*

Afin de garantir une estimation juste et fiable des charges, la CASSB devra réaliser un diagnostic (non encore initié) de l'ensemble des réseaux permettant d'identifier les réseaux relevant strictement de la compétence Eaux pluviales urbaines.



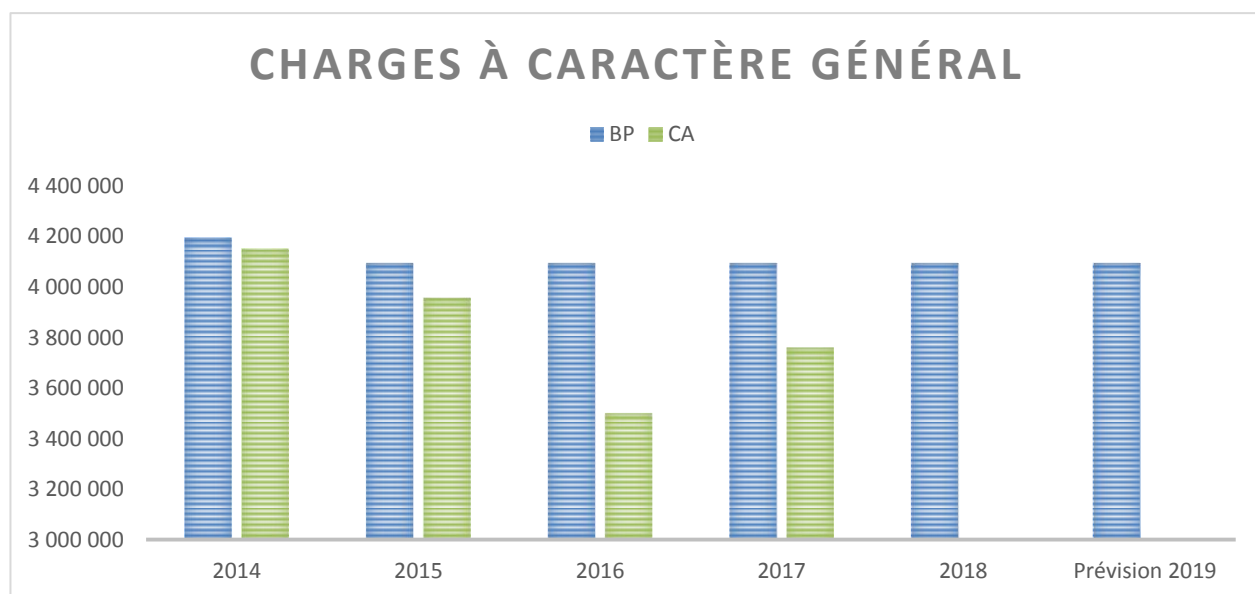
VARIATION DES TAUX D'IMPOSITION			
	T.H.	F.B.	F.N.B.
2012	0%	0%	0%
2013	0%	0%	0%
2014	0%	0%	0%
2015	3%	3%	3%
2016	0%	0%	0%
2017	0%	0%	0%
2018	0%	0%	0%
Prév 2019	0%	0%	0%



❖ Stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011)

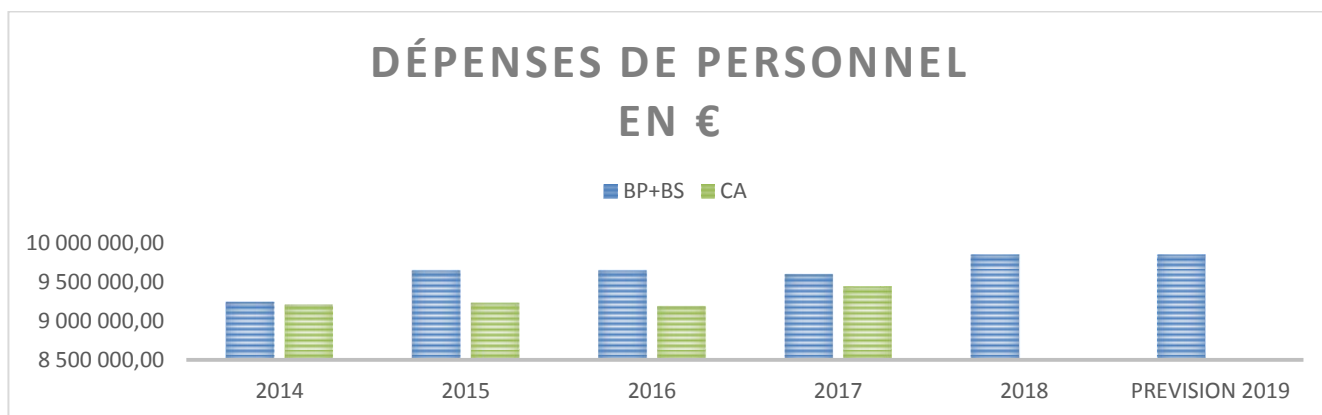
La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant a permis d'absorber en 2018 encore, à budget constant, certaines dépenses à caractère exceptionnel, telle que l'organisation du rassemblement des Saint-Cyr de France.

Cette volonté est maintenue pour 2019 nonobstant les fortes augmentations de l'énergie et des carburants



❖ **Une stabilisation des effectifs et des dépenses de personnel, après la valorisation accordée en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP**

Cette stabilisation implique des efforts constants de maîtrise de la masse salariale par la rationalisation des activités des services et la mutualisation.



Le budget 2019 tiendra compte des facteurs suivants :

- *Stabilisation des effectifs globaux ;*
- *Absence de revalorisation de la valeur du point d'indice pour l'année 2019.*
- *Maintien de l'action en faveur du personnel : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;*

En 2018, la mise en application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a permis de meilleurs équilibres internes en assurant une harmonisation des différents régimes indemnitaires et une équité de traitement en passant d'une logique de grade à une logique de poste occupé pour un coût supplémentaire de 100 000,00 €.

Plusieurs arrêtés ministériels n'étant pas encore publiés, tous les cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par le RIFSEEP.

Il convient toutefois de souligner les incertitudes quant aux intentions du gouvernement concernant l'évolution des modalités de rémunérations des agents de la fonction publique.

- *Assujettissement de la Commune es-qualité d'employeur, au Versement transport voté par la Communauté d'agglomération.*
- *Intégration des évolutions réglementaires ;*
 - *Pour l'année 2019 (et suivantes) l'application de l'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR) après le report d'une année en 2018 prévoit une revalorisation des grilles indiciaires pour les différentes catégories.*
 - *La validation de services : 11 dossiers sont en cours d'étude à la CNRACL (procédure par laquelle la CNRACL prend en compte, dans la liquidation de la pension de ses affiliés, les services de non titulaire de droit public. Le dispositif est en voie d'extinction et les fonctionnaires titularisés à compter du 02/01/2013 n'ont plus la possibilité d'y recourir).*



❖ **Prélèvement SRU**

Compte tenu du montant du surplus de dépenses déductibles, dont le report est assuré en 2019, la Commune est d'ores et déjà certaine de ne pas être soumise au prélèvement SRU en 2019.

❖ **Maintien à un niveau élevé du FPIC**

❖ **Maintien de la politique d'aide aux associations** sur la base de deux critères : intérêt public et aide à la jeunesse

❖ **Participation de la Commune en faveur de l'intervention du Département (Aide sociale à l'enfance)** via l'Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion (APEA), pour le déploiement d'une équipe éducative de prévention spécialisée sur son territoire. Ce projet d'accompagnement social intervient dans le cadre de la politique Jeunesse (Action de prévention spécialisée : 25 000€/an).

❖ **Volonté de maintenir une épargne importante**

Evolution du fonctionnement courant

25 000 000,00
20 000 000,00
15 000 000,00
10 000 000,00
5 000 000,00
0,00



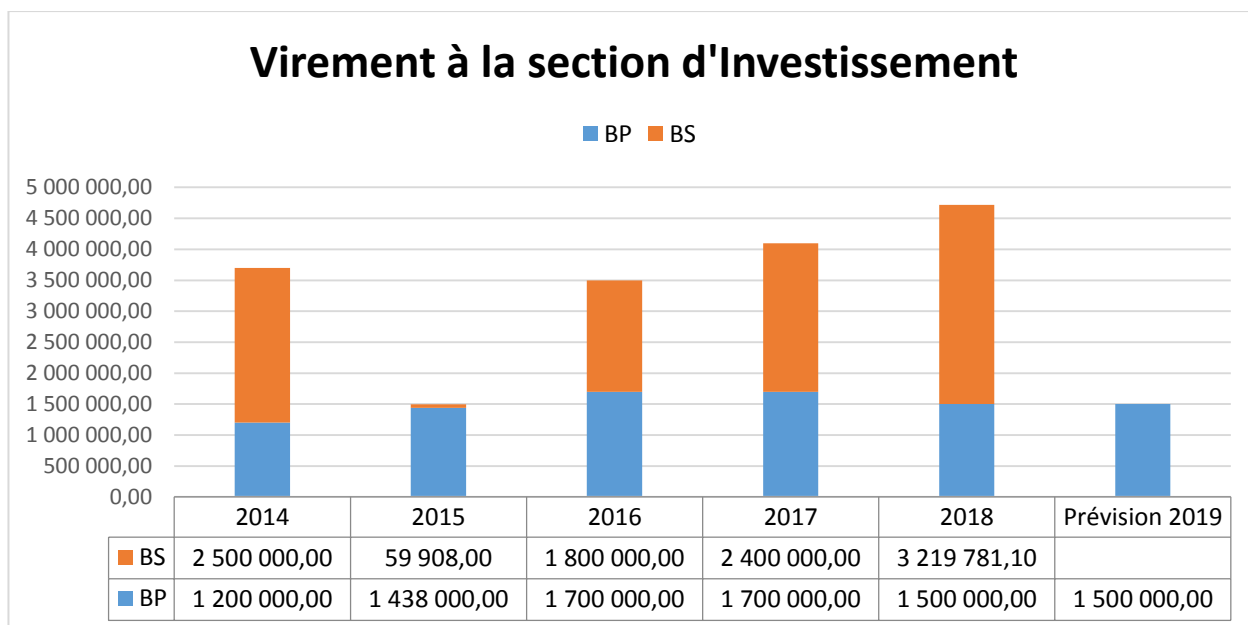
2. DES INVESTISSEMENTS CONFORMES AU PROGRAMME ANNONCÉ ET CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DES BIENS COMMUNAUX

Un programme ambitieux d'investissements a été mis en place depuis 2014

La majorité des investissements prévus ayant été accomplis, les grands projets d'investissements réalisés ou lancés en 2019 permettront d'achever ce programme.

Recettes

- ❖ *Incertitudes pour certaines subventions (Etat, Région), stabilisation des subventions du Département*
- ❖ *Les recettes de taxe d'aménagement devraient être dynamiques et suivre le niveau de construction dans la Commune*
- ❖ *Maintien de l'objectif de décroissance de l'encours de la dette*
- ❖ *Maintien d'un prélèvement élevé pour conserver un financement sain des investissements*



Projets et travaux en 2019

Politique Jeunesse

- *pôle Jeunesse*

Equipement sportif

- *Quartier de la Miolane : Aménagement d'une aire multisports (terrain de sports collectifs, athlétisme)*

Equipements publics

- *Aménagement du Terrain de la Deidière en vue de la relocalisation des Services techniques municipaux et l'aménagement de jardins familiaux*

Espaces publics et voirie

- **Quartier des Lecques** : Fin du réaménagement complet du quartier des Lecques initié en 2010 :
 - *Reconfiguration du parking Mauric et aménagement de la liaison douce Allée des Mimosas (BS 2018)*
- **Aires de jeux**
 - *Restructuration des aires de jeu de la Rambla et de Torrès*
- **Création de Jardins familiaux** à la Deidière
- **Cimetière** : Poursuite de l'extension et de l'aménagement du Cimetière (BS 2018) et Colombarium
- **Falquette** : Rénovation du tunnel piétonnier Falquette/Peri

Tourisme

- **Restructuration du Parking Guion avenue de Tauroentum :**
 - Aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars
 - Stationnement balnéaire
- **Action en faveur l'amélioration du confort et de l'ensablement de la Plage des Lecques** (partie Ouest notamment)
- **Calanque de Port d'Alon** : travaux d'amélioration du bâti

Sécurité

- Extension du réseau de **vidéosurveillance**

Poursuite des programmes pluriannuels

- Poursuite de la mise en œuvre de **l'agenda d'accessibilité** des bâtiments communaux
- Programme pluriannuel d'**amélioration des bâtiments communaux**
 - Rénovation de la Chapelle des Lecques
 - Rénovation de la salle et de la capitainerie de la Madrague
- Programme pluriannuel de renouvellement et **modernisation du parc de véhicules** en vue de rationaliser les dépenses d'entretien.
- **Aménagement du Quartier Pradeaux-Gare** et dispositif régional « Quartiers de Gare » : une série d'études, financées à 70 % par la Région et bénéficiant d'un accompagnement technique, se poursuivront en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.
La Ville financera l'étude par la SNCF de l'élargissement du pont ferroviaire avenue des Lecques.
Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier, la Ville a sollicité la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume en vue de l'acquisition foncière d'un tènement permettant d'améliorer rapidement le fonctionnement du quartier (circulation/stationnement).



Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels sont constitués des éléments suivants :

- 1.** *Le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Miolane est achevé : les crédits 2019 ne sont que des ajustements mineurs.*

Recettes	2019		Dépenses	2019
autofinancement	-31522		2111- acquisitions foncières	
10222 - FCTVA	31522		2315 - Travaux	
1343 - Participations	0		6618 - Intérêts des autres dettes	
1641 - Emprunt	0		Total	0
Total	0			

- 2.** *Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)*

- 3.** *Garanties d'emprunt*

- *En cours (cf. états annexés)*
- *A venir : opérations éventuelles comprenant 100% de logements sociaux*





DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019- BUDGET DE LA **COMMUNE** - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS - ANNEXES 1

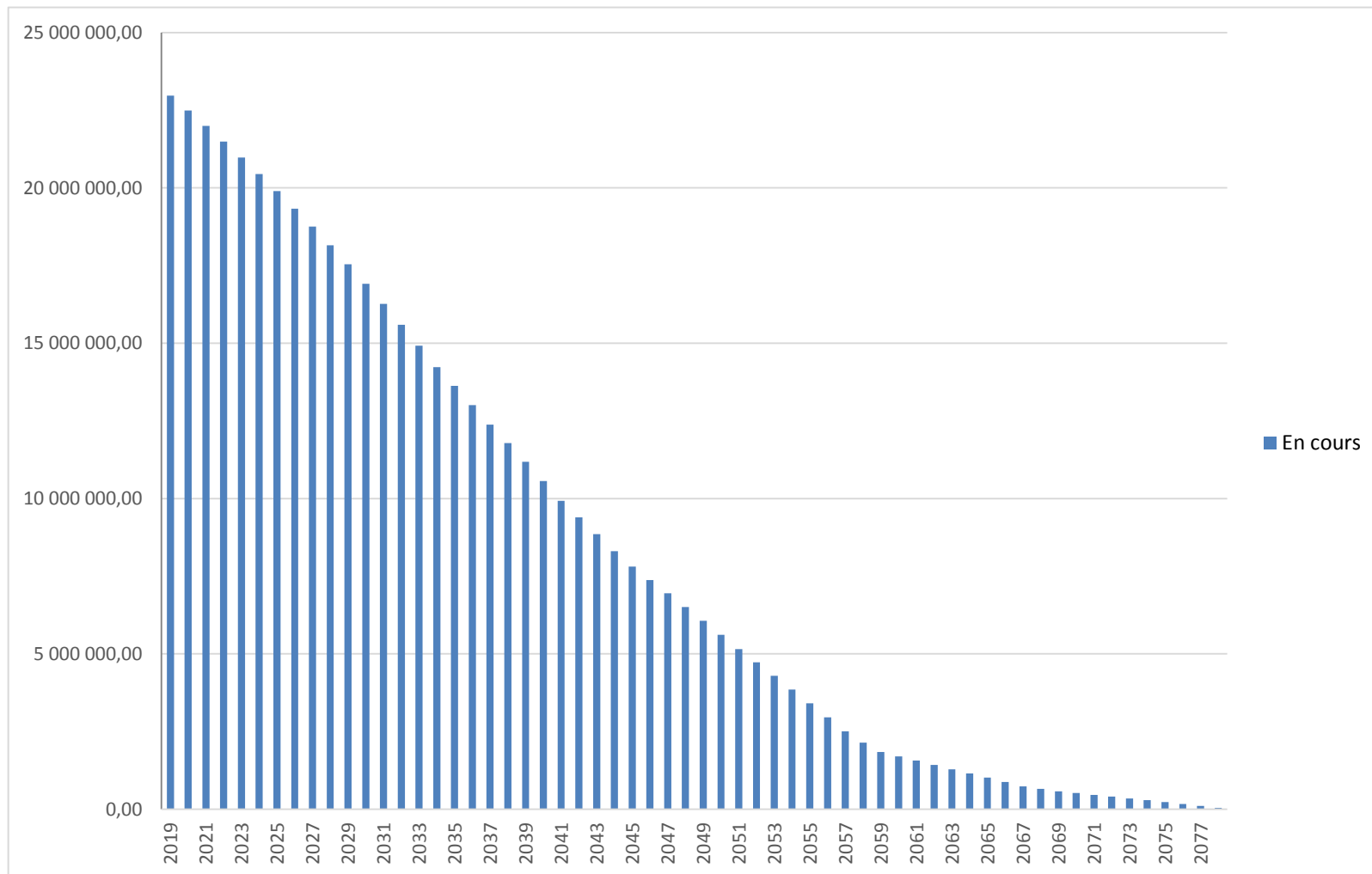
GARANTIES D'EMPRUNTS (budget de la Commune)

EMPRUNTS GARANTIS - SITUATION

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
Encours dette globale	7 340 905,61	8 422 071,02	13 327 828,41	18 497 211,31	22 965 864,18	22 488 778,62
Durée résiduelle moyenne	29 ans, 3 mois, 21 jours	30 ans, 7 mois, 12 jours	35 ans, 3 mois, 25 jours	37 ans, 3 mois, 4 jours	37 ans, 4 mois, 27 jours	36 ans, 6 mois
Durée de vie moyenne	17 ans, 11 mois, 15 jours	18 ans, 5 mois, 6 jours	20 ans, 4 mois, 19 jours	20 ans, 10 mois, 25 jours	20 ans, 11 mois, 9 jours	20 ans, 4 mois, 17 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0			
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0			
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0			
Encours couvert	0	0	0			
Taux moyen avant couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,874%	1,876%
Taux moyen après couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,874%	1,876%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,616%	1,618%
Taux actuariel moyen après couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,616%	1,618%



EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DE L'ENCOURS



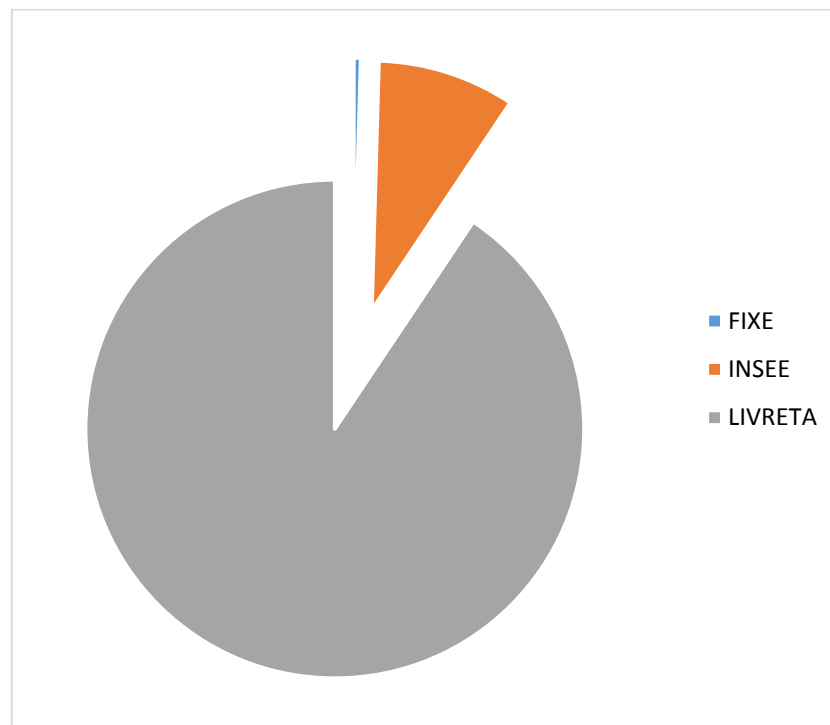
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR PRETEURS

Etablissements	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CILVAR	39 447,87	5 519,14	559,30 €	4 959,84 €
Caisse des Dépôts et Consignations	22 387 499,70	893 034,75	425 736,02 €	467 298,73 €
GPIL URCIL	61 831,05	5 493,62	666,58 €	4 827,04 €



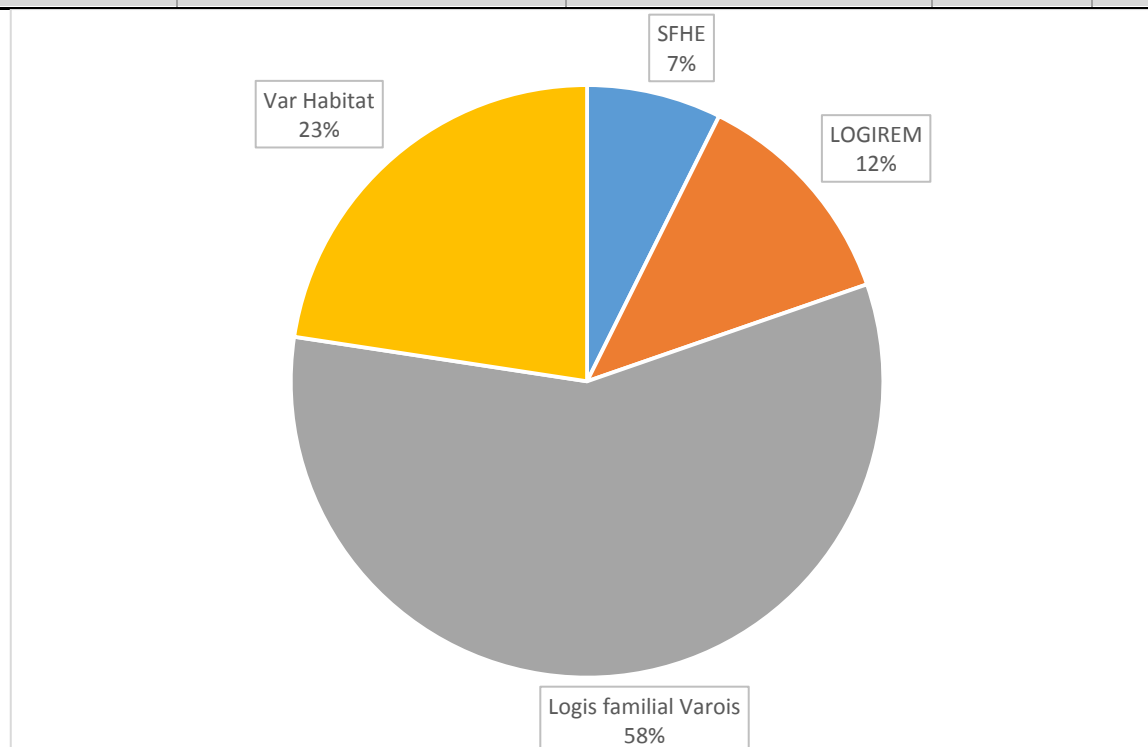
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR INDEX

Index	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
FIXE	101 278,92	11 012,76	1 225,88 €	9 786,88 €
INSEE	2 006 999,47	161 721,21	111 881,77 €	49 839,44 €
LIVRETA	20 380 500,23	731 313,54	313 854,25 €	417 459,29 €



EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR BENEFICIAIRES

Bailleurs	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
SFHE	1 653 680,38	143 543,44	71 187,70 €	72 355,74 €
LOGIREM	2 774 668,09	218 529,67	142 758,28 €	75 771,39 €
Logis familial Varois	12 978 811,93	388 033,90	155 700,06 €	232 333,84 €
Var Habitat	5 081 618,22	153 940,50	57 315,86 €	96 624,64 €



Besoin de financement & Structure et gestion de la dette.

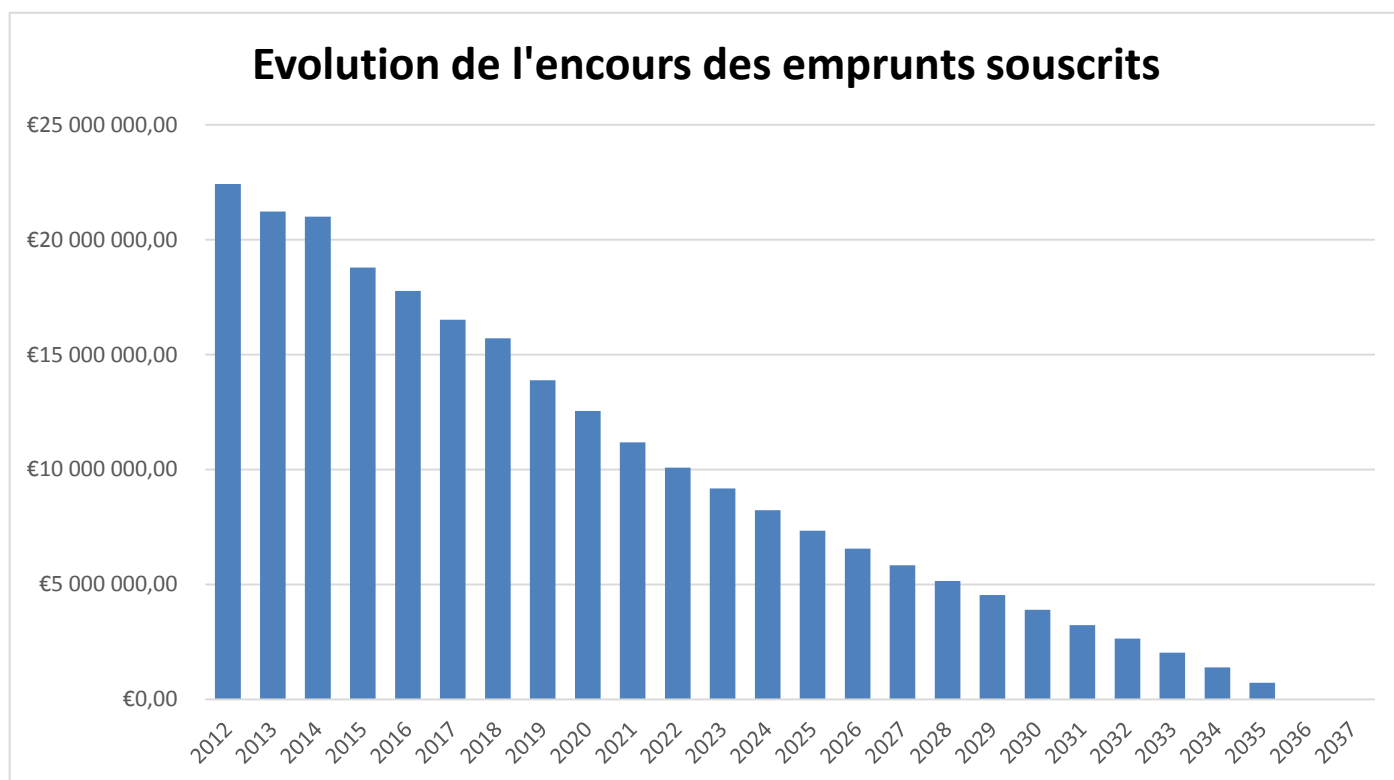
Comme indiqué précédemment, la politique de financement des investissements s'inscrit dans la continuité, à niveau d'endettement décroissant.

Dans ces conditions, la capacité d'emprunt est globalement définie par la capacité de désendettement annuelle de la Ville.

En 2019, la Commune prévoit, au stade de l'élaboration du budget primitif, d'inscrire un emprunt équivalent au remboursement du capital en 2019, soit environ 1 500 000€.

L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de la dette) est donc nulle.

En outre, les ressources propres et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettent de financer les investissements.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2012 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours des emprunts souscrits de 2012 à 2037*
- ✓ *Une projection annuelle de l'encours en € (capital et intérêts) jusqu'en 2037 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*
- ✓ *Une présentation de l'encours selon la charte de classification Gissler*
- ✓ *L'évolution du marché en 2018 selon les catégories de taux*
- ✓ *La répartition de la charge de la dette (intérêts) selon le type de taux*
- ✓ *La gestion active de la dette depuis 2006 (situation avant/après renégociation : capital, indemnité capitalisée, durée de vie, taux)*
- ✓ *La liste des emprunts souscrits (état initial et état actuel)*



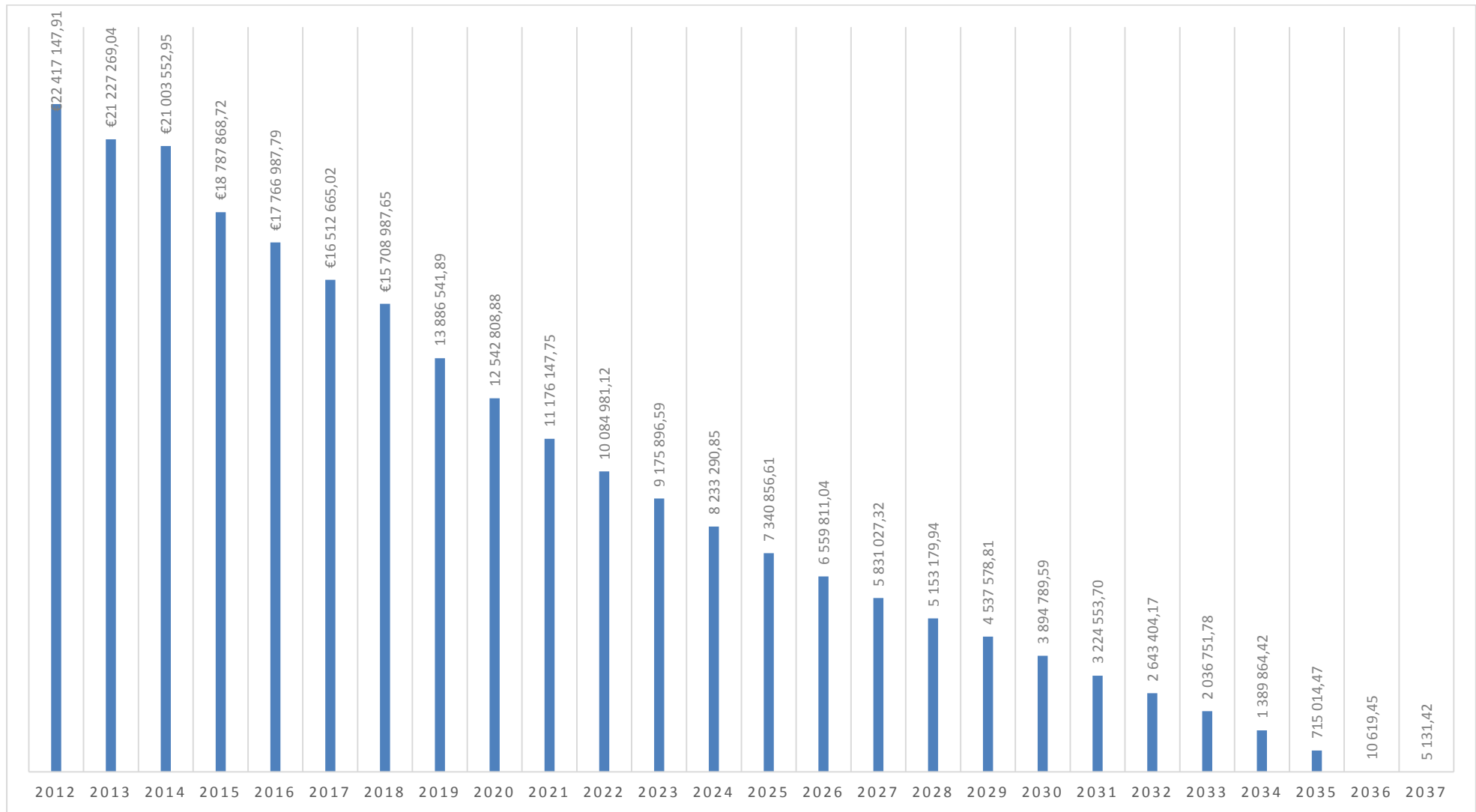


SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DEPUIS 2012

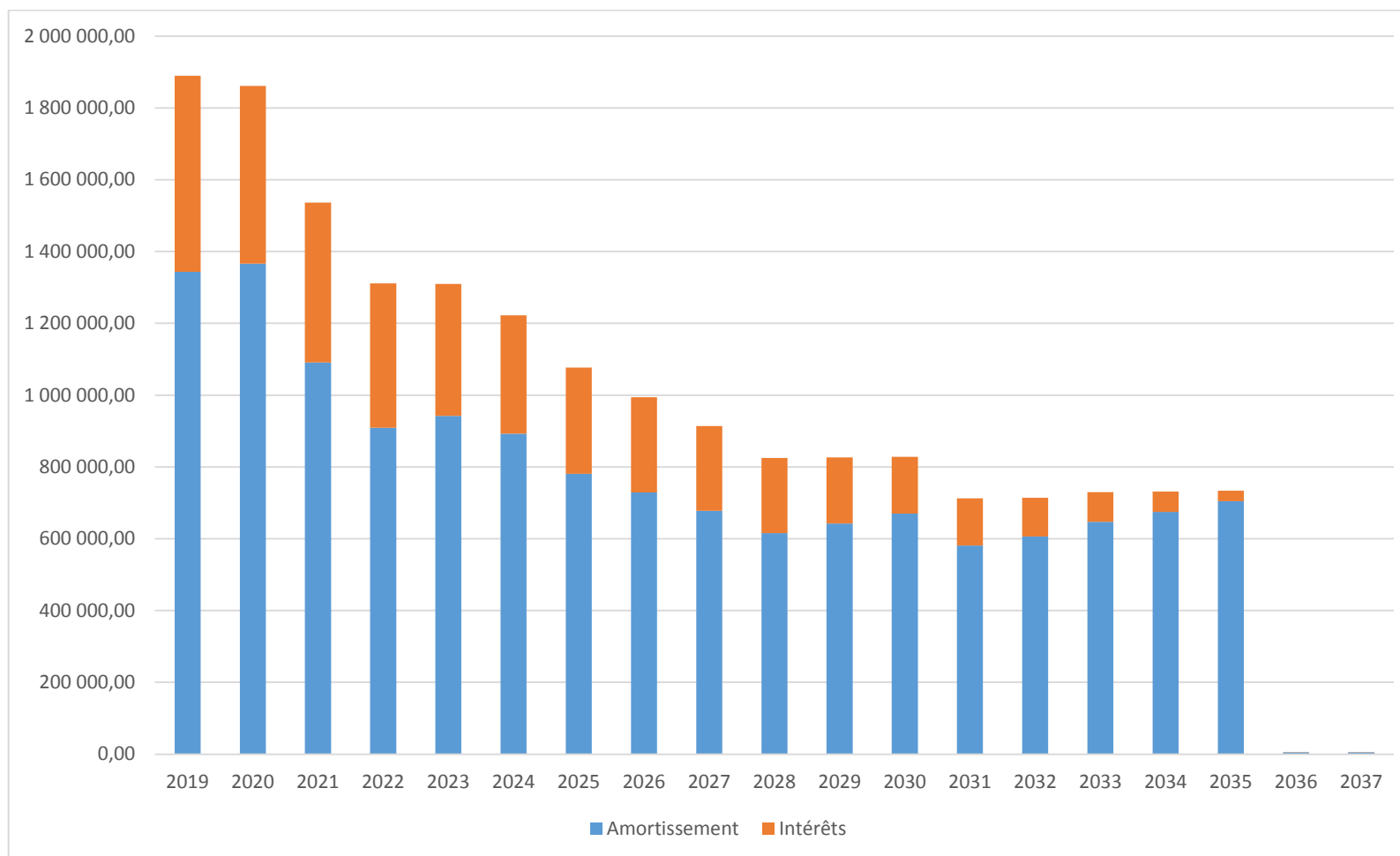
Situation au 31 décembre (2012 à 2019)								
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Prévision au 31 décembre 2019
Encours dette globale	21 227 269,04	21 003 552,95	18 787 868,72	17 766 987,79	16 512 665,02	15 708 987,65	13 886 541,89	12 542 808,88
Durée résiduelle moyenne	16 ans, 1 mois, 18 jours	14 ans, 8 mois, 15 jours	14 ans, 7 mois, 26 jours	14 ans, 6 mois, 9 jours	13 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 8 mois, 11 jours	12 ans, 2 mois, 27 jours
Durée de vie moyenne	8 ans, 5 mois, 10 jours	8 ans, 7 mois, 4 jours	8 ans, 6 mois, 16 jours	8 ans, 5 mois	8 ans, 4 jours	7 ans, 5 mois, 6 jours	7 ans, 3 mois, 26 jours	7 ans, 20 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	1 000 000,00			
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%	3,955%	3,955%
Taux moyen après couverture	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%	3,955%	3,955%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%	4,027%	4,027%
Taux actuariel moyen après couverture	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%	4,027%	4,027%



EVOLUTION DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS SOUSCRITS DE 2012 A 2037

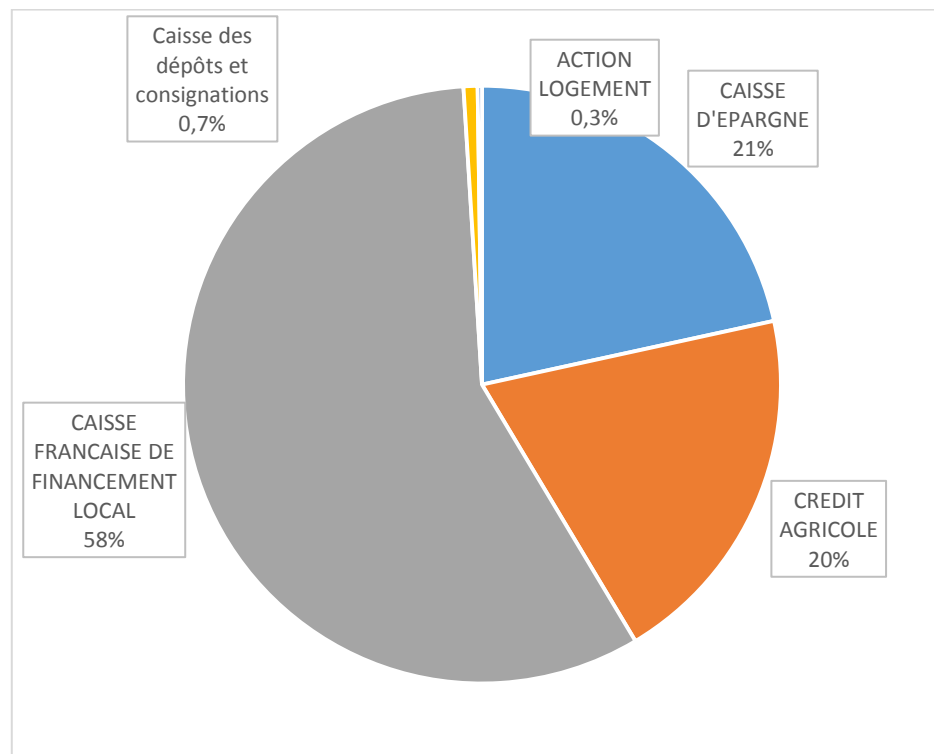


PROJECTION ANNUELLE DES ECHEANCES D'EMPRUNTS SOUSCRITS EN € (CAPITAL ET INTERETS)



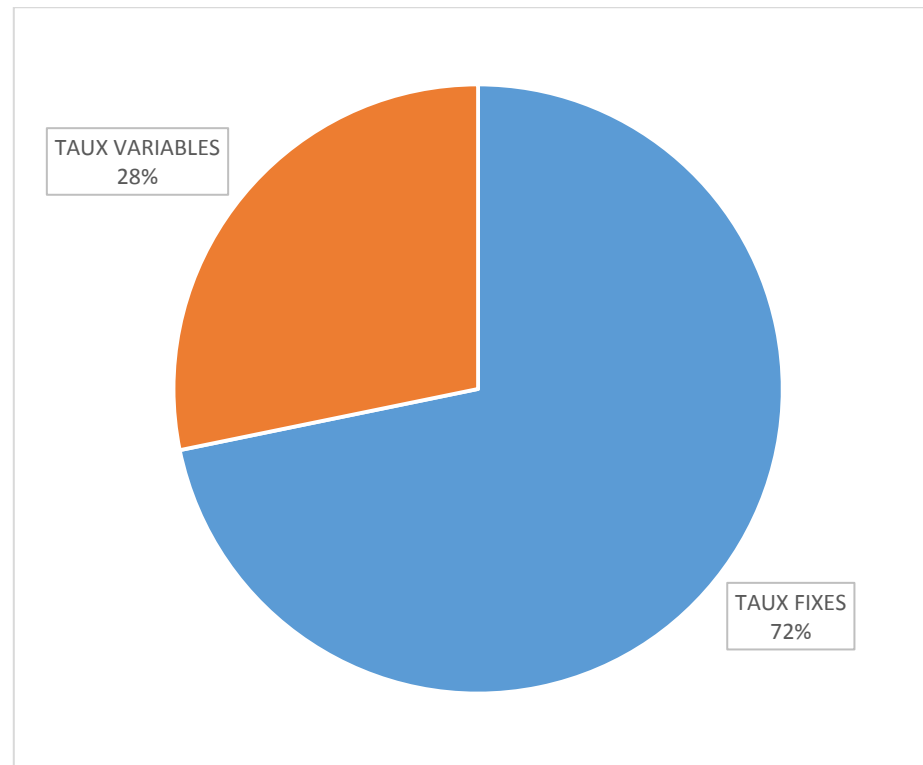
STRUCTURE PAR PRETEUR

Prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 996 337,66	579 411,75	117 663,62	461 748,13
CREDIT AGRICOLE	2 755 325,77	550 001,47	81 555,57	468 445,90
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	7 997 239,54	750 002,88	344 393,76	405 609,12
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	105 376,66	7 602,46	1 830,98	5 771,48
ACTION LOGEMENT	32 262,26	2 481,00	322,62	2 158,38



STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
TAUX FIXES	9 967 617,47	1 561 224,66	372 925,65 €	1 188 299,01 €
TAUX VARIABLES	3 918 924,42	328 274,90	172 840,90 €	155 434,00 €

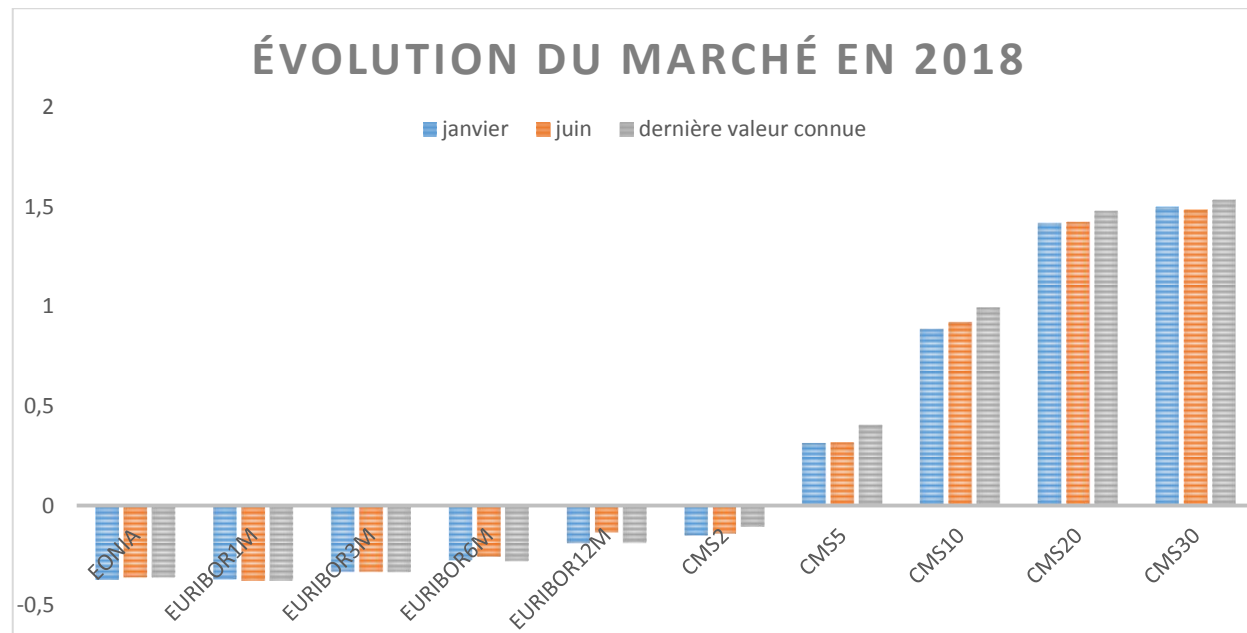


PRESENTATION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE DE CLASSIFICATION GISSLER

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
- Structure : (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	15					
% de l'encours	69,02 %					
Encours Début	9 584 212,65					
- Structure : (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	1					
% de l'encours	2,76 %					
Encours Début	383 404,82					
- Structure : (C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						
- Structure : (D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						
- Structure : (E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits			1			
% de l'encours			28,22 %			
Encours Début			3 918 924,42			
- Structure : (F) Autres types de structures						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						



EVOLUTION DU MARCHE 2018 SELON LES CATEGORIES DE TAUX



Pour mémoire, calcul de la structure :

SI CMS20 - CMS2 compris entre -100 et 0 alors taux = $6,35 - 5 \times (\text{cms20} - \text{cms2})$

SI CMS20 - CMS2 compris entre 0 et 100 alors taux = 4,35



REPARTITION DE LA CHARGE DE LA DETTE (INTERETS) SELON LE TYPE DE TAUX

Intérêts		
	Index	Intérêts Avant Couverture
-	Exercice : 2019	
	TAUX STRUCTURES	172 840,90
	FIXE	372 925,65
		545 766,55
-	Exercice : 2020	
	TAUX STRUCTURES	166 440,36
	FIXE	327 885,72
		494 326,08
-	Exercice : 2021	
	TAUX STRUCTURES	158 809,60
	FIXE	286 402,03
		445 211,63
-	Exercice : 2022	
	TAUX STRUCTURES	151 296,80
	FIXE	251 191,67
		402 488,47
-	Exercice : 2023	
	TAUX STRUCTURES	143 430,47
	FIXE	223 328,40
		366 758,87
-	Exercice : 2024	
	TAUX STRUCTURES	135 563,26
	FIXE	194 520,27
		330 083,53
-	Exercice : 2025	
	TAUX STRUCTURES	126 565,44
	FIXE	169 083,71
		295 649,15
-	Exercice : 2026	
	TAUX STRUCTURES	117 969,71
	FIXE	147 470,68
		265 440,39
-	Exercice : 2027	
	TAUX STRUCTURES	108 944,19
	FIXE	127 163,18
		236 107,37
-	Exercice : 2028	
	TAUX STRUCTURES	99 739,91
	FIXE	109 495,36
		209 235,27
-	Exercice : 2029	
	TAUX STRUCTURES	89 516,75
	FIXE	94 620,49
		184 137,24
-	Exercice : 2030	
	TAUX STRUCTURES	79 068,60
	FIXE	79 112,12
		158 180,72
-	Exercice : 2031	
	TAUX STRUCTURES	68 123,62
	FIXE	62 960,10
		131 083,72
-	Exercice : 2032	
	TAUX STRUCTURES	56 297,91
	FIXE	51 411,76
		107 709,67
-	Exercice : 2033	
	TAUX STRUCTURES	43 588,61
	FIXE	39 372,27
		82 960,88
-	Exercice : 2034	
	TAUX STRUCTURES	30 019,08
	FIXE	26 554,42
		56 573,50
-	Exercice : 2035	
	TAUX STRUCTURES	15 814,54
	FIXE	13 198,90
		29 013,44
-	Exercice : 2036	
	FIXE	189,57
		189,57
-	Exercice : 2037	
	FIXE	89,77
		89,77
		4 341 005,82



GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPUIS 2006

(SITUATION AVANT/APRES RENEGOCIATION : CAPITAL, INDEMNITE CAPITALISEE, DUREE DE VIE, TAUX)

Gestion active (depuis le 01/01/2006)										
Exercice	Prêteur	Capital restant dû avant renégociation	Durée de vie moyenne avant renégociation (en mois)	Indemnité capitalisée	Capital restant dû après renégociation	Durée de vie après renégociation (en mois)	Taux			
							Taux moyen avant renégociation	Type	Taux après renégociation	Type
2006	CREDIT AGRICOLE	2 727 582,28	134	91 716,33	2 819 298,64	180	5,17	V	3,83	F
2006	CREDIT AGRICOLE	537 606,51	133	20 354,51	557 961,02	180	4,73	F	3,83	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 040 786,96	269	92 359,68	2 133 146,64	290	4,81	V	4,09	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 372 040,03	107	245 725,87	2 617 765,90	184	5,31	F	3,87	F
2006	DEXIA CREDIT LOCAL	4 893 909,42	324	0,00	4 893 909,42	360	4,75	V	4,3	V
2008	DEXIA CREDIT LOCAL	4 880 429,42	324	0,00	4 880 429,42	324	4,3	V	4,35	V
2011	DEXIA CREDIT LOCAL	4 741 061,42	288	0,00	4 741 061,42	288	4,35	V	4,69	V
2015	CREDIT AGRICOLE	1 673 167,50	170	150 000,00	1 823 167,50	240	5,26	F	2,83	F
Pour info : La gestion du prêt DEXIA 2006/2008/2011 correspond au fixing du taux structuré, le dernier prêt n'ayant pas été fixé au motif que le risque est faible										



LISTE DES EMPRUNTS SOUSCRITS
(ETAT INITIAL ET ETAT ACTUEL)

Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme Prêteur	Durée	FRV	Index	Marge	Taux Actuariel	Périodicité é Rembours ement	de l'intérêt	du capital	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01 de l'exercice	ICNE de l'exercice	Capital	Intérêts
- Compte : EURO															
12/09/2002	ESPACE SOCIAL AVENUE DE TAUROENTUM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F	FIXE	0,000000	2,460600	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	144 701,41	85 175,54	292,41	4 948,77	1 235,05
19/09/2002	PONT DES ANGES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F	FIXE	0,000000	2,845300	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	30 867,41	20 201,12	143,70	822,71	595,93
20/12/2002	LOGEMENTS LE PONT DES ANGES	ACTION LOGEMENT	30 ans	F	FIXE	0,000000	1,004100	Annuelle	30/09/2003	30/09/2003	64 029,00	32 262,26	76,49	2 158,38	322,62
25/12/2003	TRAVAUX DIVERS	CAISSE D'EPARGNE	20 ans	F	FIXE	0,000000	3,693800	Annuelle	25/12/2004	25/12/2004	1 200 000,00	383 404,82	220,85	71 376,89	14 188,66
23/09/2004	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FIXE	0,000000	3,914900	Semestrielle	15/03/2005	15/03/2005	300 000,00	25 799,68	0,00	25 799,68	751,22
01/12/2005	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FIXE	0,000000	2,912100	Trimestrielle	01/03/2006	01/03/2006	300 000,00	47 838,94	59,51	23 576,22	1 124,66
29/12/2005	REAMENAGEMENT PRETS 006/007/01.2	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FIXE	0,000000	3,886500	Trimestrielle	29/03/2006	29/03/2006	557 961,02	94 048,19	15,13	46 128,08	2 944,80
29/12/2005	REAMENAGEMENT PRETS 002/003/01.1/02.5	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FIXE	0,000000	3,886500	Trimestrielle	29/03/2006	29/03/2006	2 819 298,64	475 212,94	76,43	233 078,68	14 879,64
25/01/2006	Réaménagement prêts 01.4 et 02.1	CAISSE D'EPARGNE	25 ans	F	FIXE	0,000000	4,093000	Annuelle	24/03/2006	24/03/2006	2 133 146,64	1 286 992,52	37 871,88	85 210,93	52 637,99
25/01/2006	Réaménagement prêts 974/981/001/005/01.3	CAISSE D'EPARGNE	15 ans 4 mois	F	FIXE	0,000000	3,874900	Annuelle	25/05/2006	25/05/2006	2 617 765,90	619 005,44	9 825,16	198 552,03	23 955,51
10/04/2006	consolidation Hélicea	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29 ans	F	FIXE	0,000000	4,308900	Annuelle	01/04/2007	01/04/2007	3 500 000,00	2 757 768,86	85 697,46	105 314,58	118 584,06
10/04/2006	Réaménagement prêt 03.2	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20 ans	F	FIXE	0,000000	4,249500	Annuelle	01/05/2007	01/05/2007	1 050 234,46	526 428,58	13 365,65	56 625,25	22 373,21
25/12/2009	TRAVAUX ÉCOLES	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	F	FIXE	0,000000	4,007500	Semestrielle	25/06/2010	25/06/2010	1 500 000,00	706 934,88	453,53	106 608,28	26 881,46
01/02/2010	TRAVAUX DIVERS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17 ans	F	FIXE	0,000000	3,854300	Annuelle	01/03/2011	01/03/2011	1 500 000,00	794 117,68	22 800,00	88 235,29	30 595,59
15/07/2010	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F	FIXE	0,000000	3,375900	Semestrielle	16/01/2011	16/01/2011	950 000,00	502 270,22	6 730,21	64 803,14	16 287,84
01/12/2011	REAMENAGEMENT TORX FXMS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24 ans	A	TAUX STRUCTURES	0,000000	4,445400	Annuelle	01/12/2012	01/12/2012	4 741 061,42	3 918 924,42	14 097,41	155 434,00	172 840,90
30/04/2015	reamenagement 08.4 08.5	CREDIT AGRICOLE	20 ans	F	FIXE	0,000000	2,829500	Annuelle	30/04/2016	30/04/2016	1 823 167,50	1 610 155,80	29 199,53	75 060,10	45 567,41



PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs

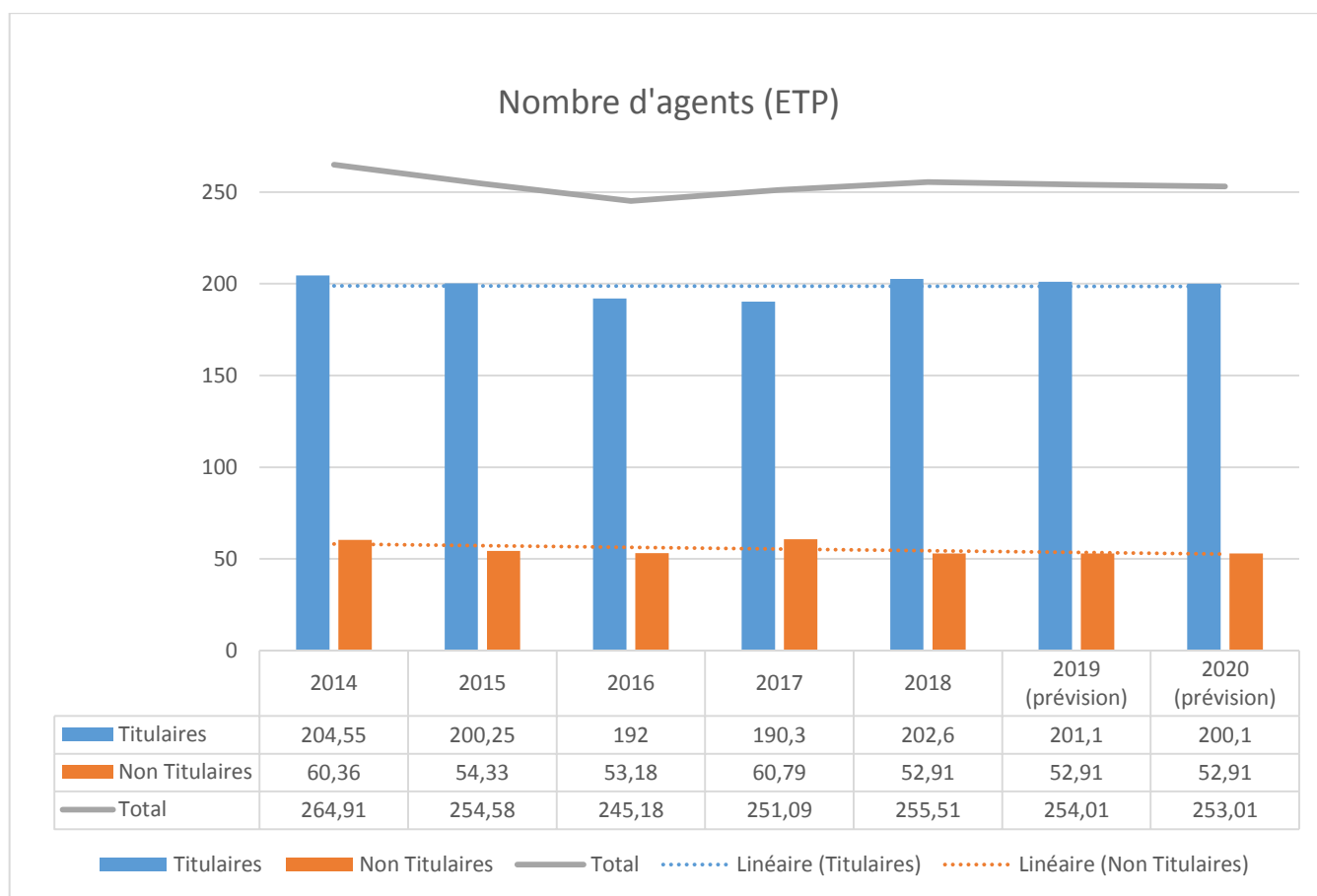
1. DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS

Effectifs

Le nombre d'agents employés par la commune est stable en 2018 avec 275 agents (213 agents titulaires et 62 agents contractuels). En fin d'année 2018, le personnel féminin représente 57,09 % (157 agents) et le personnel masculin 42,9 % (118 agents) des effectifs. Au 1er janvier 2018, l'effectif est composé de 60,22 % de femmes et 39,78 % d'hommes.

Le nombre d'agents titulaires s'établit en 2018 à 213 agents, en hausse par rapport à l'année 2017 en raison de la nomination de 16 agents contractuels par recrutement direct ou à la suite d'une réussite d'un concours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs en équivalent temps plein :



Structure du personnel

Le personnel titulaire de la commune en 2018 se décompose selon les catégories :

- **Catégorie A** : fonctions de conception et de direction : 10 agents (9,8 ETP)
- **Catégorie B** : fonctions d'application : 24 agents (22,9 ETP)
- **Catégorie C** : fonctions d'exécution : 179 agents (169,9 ETP)

Il relève des différentes filières suivantes :

- **Administrative** : 47 agents
- **Technique** : 113 agents
- **Culturelle** : 7 agents
- **Sportive** : 5 agents
- **Sécurité - Police Municipale** : 16 agents
- **Sociale** : 13 agents
- **Médico-sociale** : 8 agents
- **Animation** : 4 agents

Les agents contractuels représentent 52,91 agents en équivalent temps plein (ETP) hors saisonniers et remplissent des missions de remplacement ou d'accroissement temporaire de l'activité.

Plusieurs agents sont recrutés selon les besoins en qualité d'agents contractuels horaires afin d'assurer une certaine souplesse dans la réalisation des missions (agents d'interclasse, agents de trafic).

En 2018, le nombre d'agents contractuels est en baisse en raison de la nomination de 16 agents en qualité de stagiaire (10,87 ETP sur l'année 2018 en raison l'étalement de la nomination des agents en janvier, juillet et octobre) et malgré un renfort plus important en agents à temps complet (16 départs et 18 arrivées de contractuel).

En 2018, la commune a recruté un nombre légèrement plus important de saisonniers, notamment pour l'entretien des plages, afin d'offrir aux citoyens et aux touristes un espace public propre et accueillant. Le nombre de saisonniers en ETP passe ainsi de 4,84 agents ETP en 2017 à 5,14 agents ETP en 2018.

Les agents de l'école de musique occupent des emplois permanents (11 agents).

Deux agents contractuels bénéficient d'un contrat à durée indéterminée en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

En 2019, 2 agents feront valoir leur droit à la retraite et 2 agents atteindront la limite d'âge en 2020.

La politique communale consistant à ne remplacer les agents qu'après l'adaptation des missions au besoin des services, les effectifs devraient être stables pour les années 2019 et 2020.

La commune ne bénéficie plus de contrats aidés (CAE, CEA) depuis le 1^{er} semestre 2017.



Impact des absences

L'absence pour **maladie** représente un nombre d'heures prévisionnelles non réalisées correspondant à 23,01 agents ETP en 2018.

Ce nombre est en légère baisse par rapport à l'année 2017.

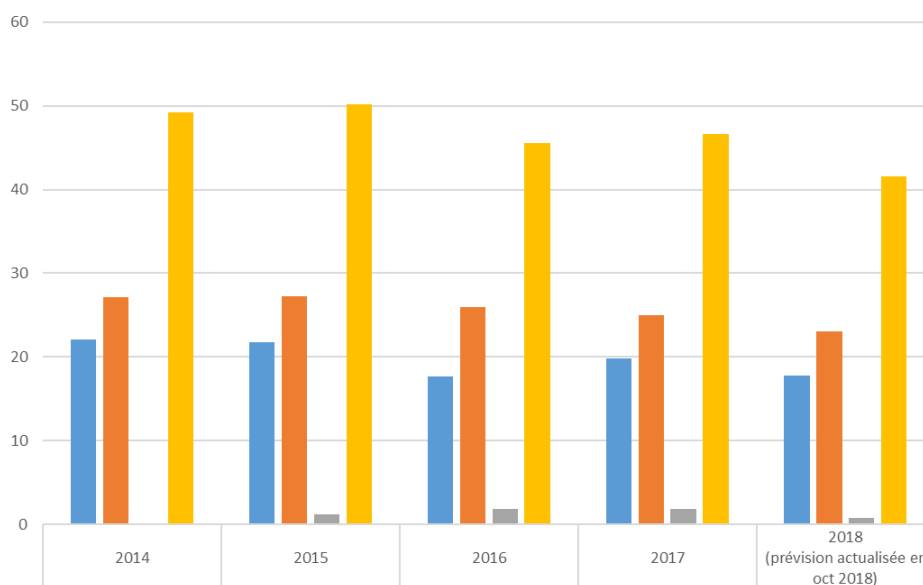
L'impact financier de l'application d'un **jour de carence** à compter du 1^{er} janvier 2018 représente un montant estimatif de 7 600€ pour 2018.

L'impact des absences liées à la **maternité** ou à la **paternité** représente 0,78 agent ETP alors que l'absence consécutive aux **positions administratives** (congé parental, temps partiel, détachement, disponibilité) correspond à 17,81 agents ETP.

Ainsi l'absentéisme global représente 41,6 agents en ETP, sensiblement équivalent aux contractuels recrutés pour accroissement de l'activité ou remplacement (42,45 agents ETP).

→ 42,45 ETP non titulaires viennent globalement compenser les absences liées à des situations administratives particulières (temps partiel, disponibilité, congé parental, mise à disposition...) ou à la maladie.

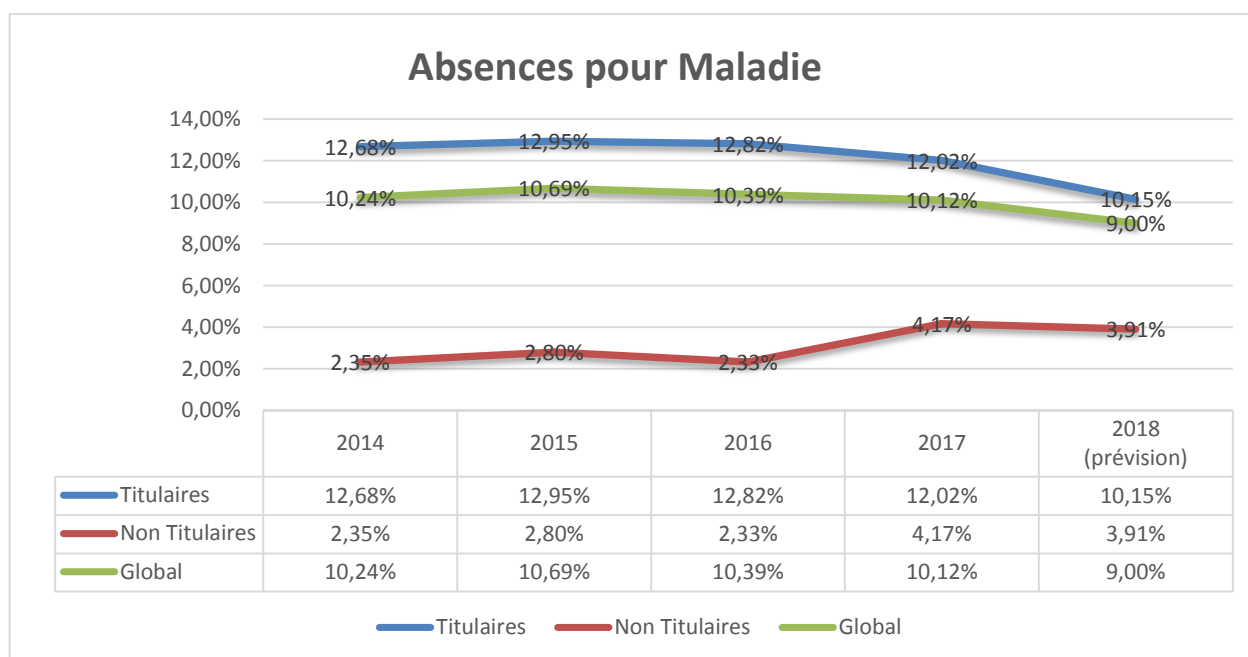
Tableau 3 : Impact Absences



■ Positions administratives (Congé Parental, Détachement, Disponibilité, Temps Partiel, Mise à disposition)	22,11	21,81	17,69	19,79	17,81
■ Maladie (Maladie Ordinaire, CLM, CLD, Accident du Travail)	27,15	27,21	25,99	24,96	23,01
■ Maternité, Congés de Présence Parentale, Congés de Paternité	0	1,16	1,89	1,83	0,78
■ Total	49,26	50,18	45,57	46,58	41,6

■ Positions administratives (Congé Parental, Détachement, Disponibilité, Temps Partiel, Mise à disposition) ■ Maladie (Maladie Ordinaire, CLM, CLD, Accident du Travail)
■ Maternité, Congés de Présence Parentale, Congés de Paternité ■ Total





2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel est de 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures par semaine. Plusieurs services ont un temps de travail organisé sur 38 heures hebdomadaires (Services administratifs, CTM). Les agents dont le temps de travail est de 38 heures par semaine bénéficient de 17 jours d'ARTT par an. Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Les services des affaires scolaires et de la petite enfance ont un temps de travail annualisé.

Le temps de travail de plusieurs services (Ports et Plages, Espaces Verts...) est établi en fonction de la saisonnalité des activités (présence accrue durant la saison estivale). D'autres services assurent une présence quotidienne (Police Municipale, Propreté...).

Un agent à temps plein bénéficie de 25 jours de congé auxquels s'ajoutent 2 jours de congé de fractionnement (en contrepartie des jours de congé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre). Certains agents bénéficient également de congé d'ancienneté (1 jours pour 20 ans de service dans la fonction publique, 2 jours pour 25 ans, 3 jours pour 30 ans et 4 jours pour 35 ans).



3. DEPENSES DE PERSONNEL : STABILISATION

Le Chapitre 012 sera maintenu au niveau de 2018.

Le Budget primitif 2019 intégrera notamment les données suivantes :

- *Stabilisation des effectifs*
- **100 000€** en faveur du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP ;
- **40 000€** pour la mise en œuvre de l'accord national sur les carrières et les rémunérations (PPCR) : revalorisation des grilles indiciaires pour les différentes catégories (cat. A : 5 points d'indice, cat. B : 4 points et cat. C : 3 points) ;
- **50 000 €** liés au glissement vieillesse technicité (déroulement de carrière des agents : avancement de grade, avancement d'échelon et promotion interne) ;
- **20 000€** de validation de services CNRACL (retraite) ;
- **30 000€** de Versement transport instauré par la CASSB.
- **15 000€** : organisation du scrutin des élections européennes
- *L'indemnité relative à la compensation de la hausse de la CSG montre un coût prévisionnel pour l'année 2018 de 72500,00 €. La baisse de la cotisation maladie de 11,50 % à 9,88 % ainsi que la suppression du 1% solidarité compense le coût de cette mesure.*

La rémunération des agents municipaux

La rémunération des fonctionnaires est composée d'éléments obligatoires et d'éléments facultatifs.

Les éléments obligatoires de la rémunération des fonctionnaires sont :

- *Le traitement brut indiciaire (TBI) fixé selon l'indice majoré et multiplié par la valeur mensuel du point d'indice (4,686 € depuis février 2017). Il n'est pas prévu de revalorisation du point d'indice en 2019*
- *L'Indemnité de Résidence (IR), calculée en pourcentage du traitement. Les communes sont classées en 3 zones (zone 1 : 3%, zone 2 : 1%, zone 3 : 0%) en application du décret n°62-1263 du 30 octobre 1962. La commune est classée en zone 2 et son taux d'indemnité de résidence est de 1% (3715,00 € mensuel).*

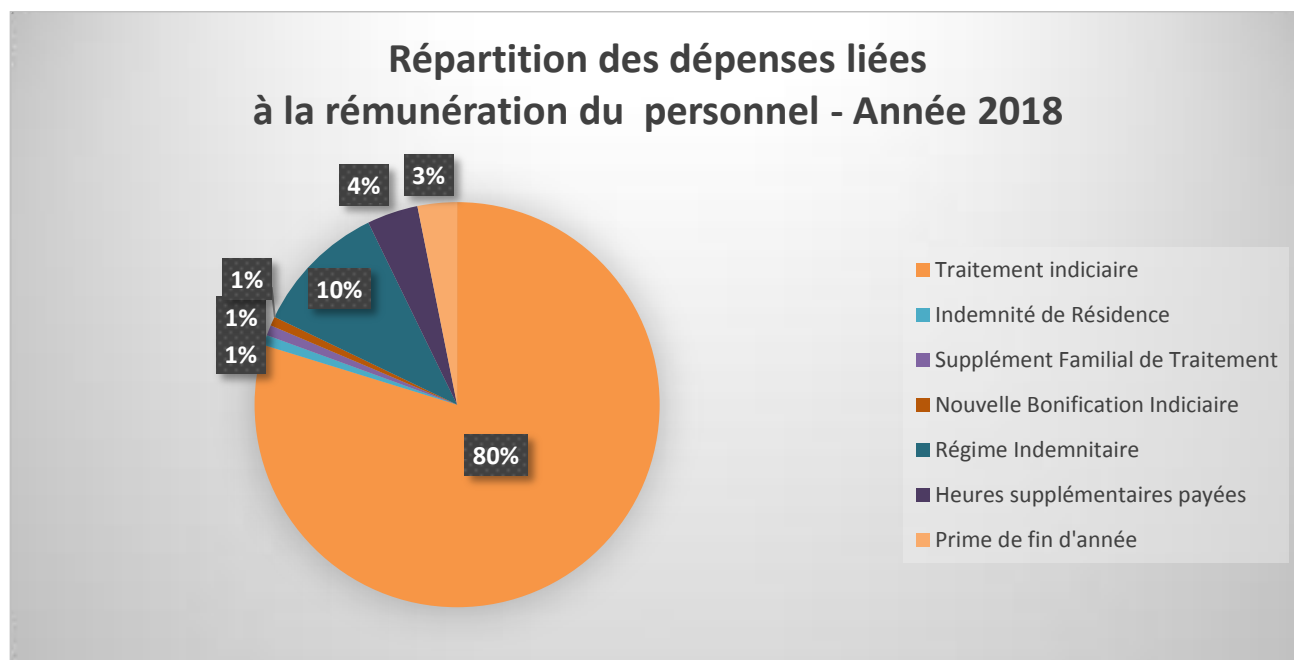


- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) établi en fonction du nombre d'enfants à charge (75 agents pour un montant mensuel de 4420,00 €).
- La Nouvelle Bonification Indiciaire, attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (62 agents pour un montant mensuel de 3911,00 €)

Les éléments facultatifs sont le régime indemnitaire (montant prévisionnel pour 2018 de 677056,68 € soit 13,35% du traitement brut indiciaire des agents titulaires (11,34% en 2017), les avantages collectivement acquis (Prime de fin d'année : montant prévisionnel 2018 de 200000 € soit 3,94% du traitement brut global) et les avantages en nature.

Les agents non titulaires rémunérés sur un indice bénéficient de l'indemnité de résidence (652,00 € par mois) et du supplément familial de traitement éventuellement (11 agents pour un montant de 657,00 € par mois).

Les agents contractuels à l'exception des professeurs de musique et des agents sous contrat de droit privé (CAE, CEA) perçoivent également la prime de fin d'année s'ils sont présents au 31 décembre de l'année et ont au moins 6 mois de contrat consécutif.



BUDGET DES PORTS

Les orientations budgétaires 2019

❖ *Tarifs : Augmentation constante et modérée, afin de permettre le lissage du financement des investissements*

❖ *Etudes et Travaux :*

- *Programme pluriannuel de renouvellement des chaînes d'amarrage des ports des Lecques et de la Madrague*
- *Ragréage des quais du Vieux-Port*

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe. Le budget des ports verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).

Les engagements pluriannuels

Il s'agit de l'autorisation de Programme pour la jetée du port de la Madrague (2017-2020) :

APCP JETÉE DE LA MADRAGUE (Ports)

Recettes budgétaires					
	2017	2018	2019	2020	Total
autofinancement	50 000,00	36 000,00	86 000,00	122 000,00	294 000,00
1318 - Autres subventions d'équipement			84 000,00	118 000,00	202 000,00
1641 - Emprunt			250 000,00	350 000,00	600 000,00
Total	50 000,00	36 000,00	420 000,00	590 000,00	1 096 000,00
Dépenses budgétaires					
	2017	2018	2019	2020	Total
2031 - Études	50 000,00	36 000,00			86 000,00
2318 - Maîtrise d'œuvre et travaux			420 000,00	590 000,00	1 010 000,00
Total	50 000,00	36 000,00	420 000,00	590 000,00	1 096 000,00

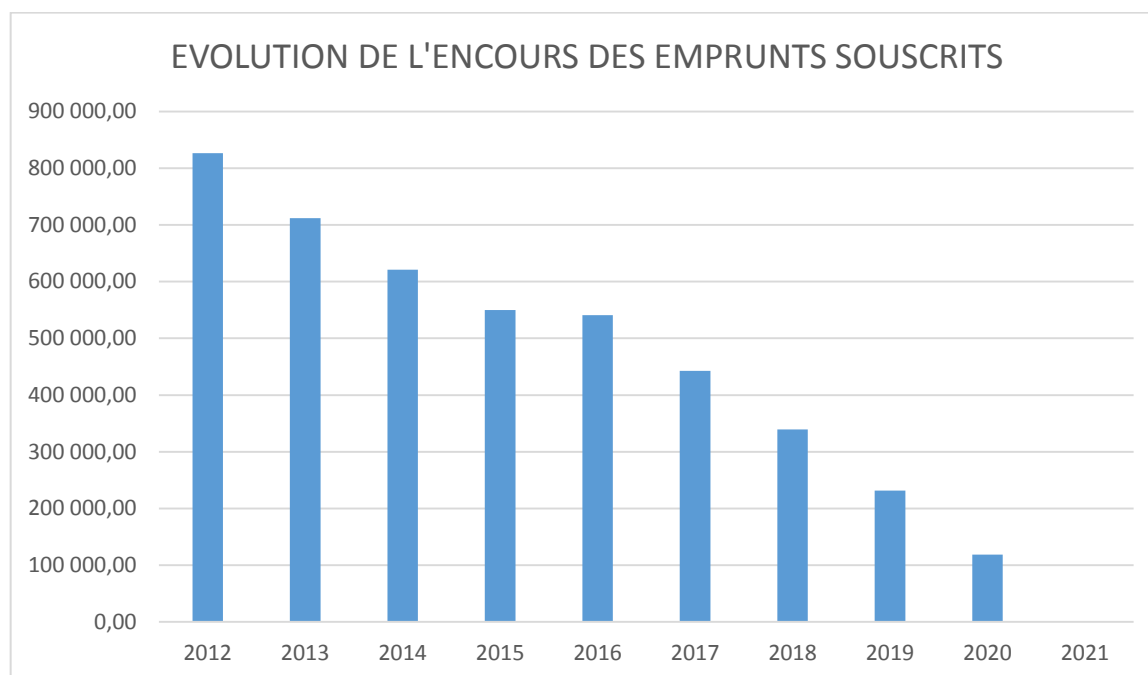
Besoin de financement

En 2019, il est prévu, au stade de l'élaboration du budget primitif des ports, d'inscrire un emprunt équivalent à celui inscrit en 2019 dans l'AP/CP de la Jetée de la Madrague, augmenté de 100 000€.

L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de la dette) est ainsi estimé à 235 000€.



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2012*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours de 2012 à 2020 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*



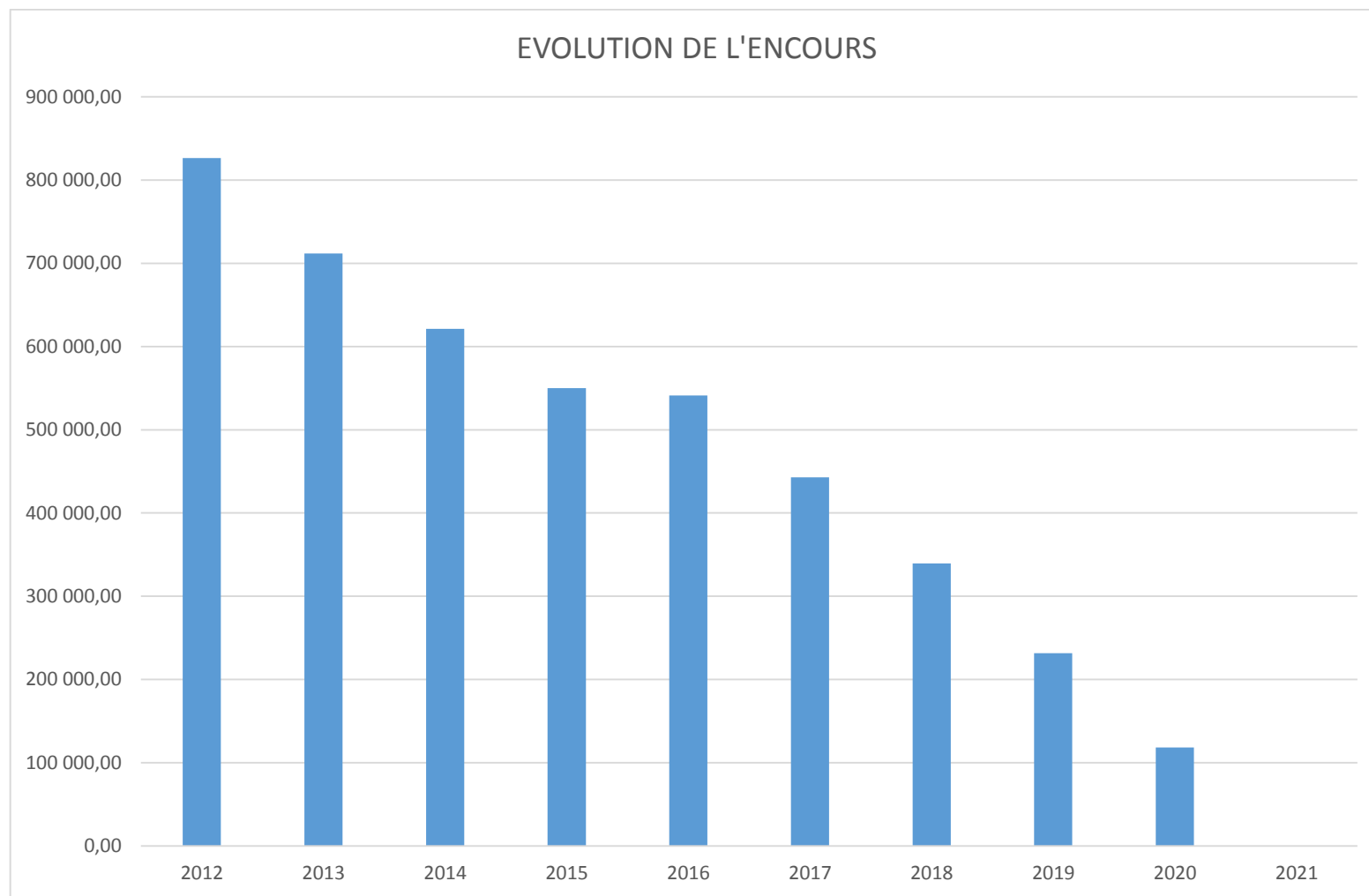


PORTS- SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE depuis 2011

Situation au 31 décembre (2012 à 2018)								
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Prévision au 31 décembre 2019
Encours dette globale	839 566,85	725 655,17	635 635,24	541 188,98	442 814,91	339 598,21	231 548,86	118 431,73
Durée résiduelle moyenne	7 ans, 6 mois, 28 jours	6 ans, 9 mois, 20 jours	5 ans, 9 mois, 20 jours	4 ans, 9 mois, 20 jours	3 ans, 9 mois, 20 jours	2 ans, 9 mois, 20 jours	1 an, 9 mois, 20 jours	9 mois, 20 jours
Durée de vie moyenne	4 ans, 1 mois, 9 jours	3 ans, 8 mois, 6 jours	3 ans, 1 mois, 20 jours	2 ans, 7 mois, 11 jours	2 ans, 1 mois, 1 jour	1 an, 5 mois, 18 jours	11 mois, 12 jours	5 mois, 9 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%
Taux moyen après couverture	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%
Taux actuariel moyen avant couverture	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%
Taux actuariel moyen après couverture	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%



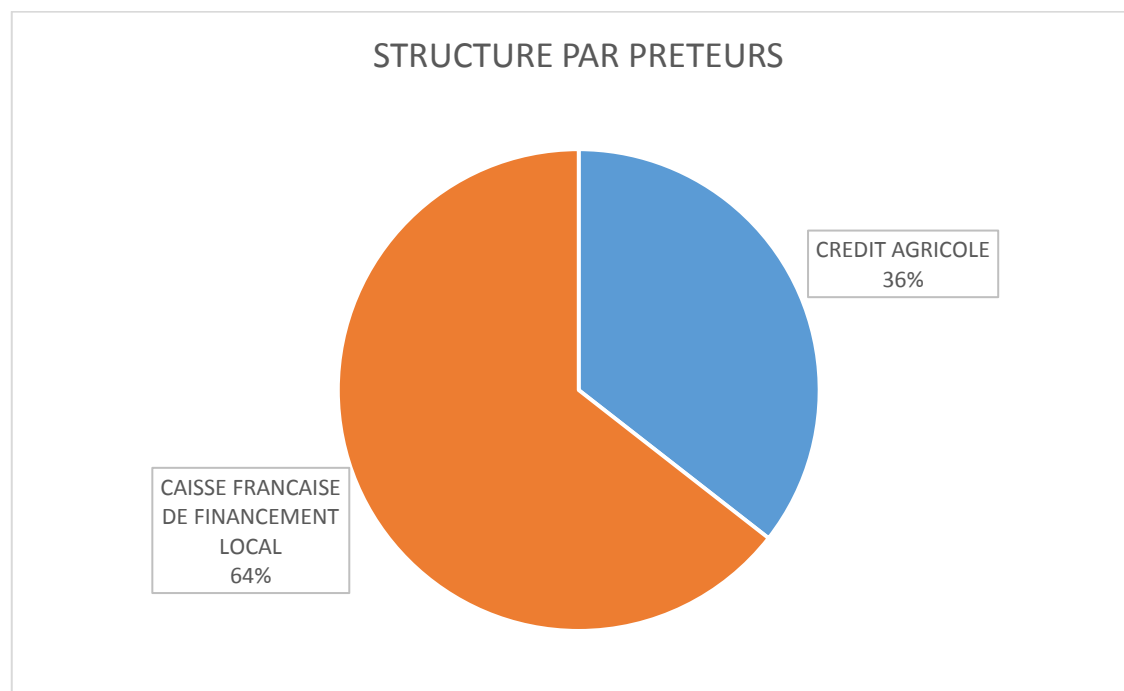
PORTS- EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2011 A 2020 (extinction)



PORTS- STRUCTURE PAR PRETEUR

Récapitulatif par Prêteurs Budget Primitif Exercice 2019 (01/01/2019)

			Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	82 302,79 €	42 750,40 €	2 299,66 €	40 450,74 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	149 246,07 €	74 074,65 €	1 408,26 €	72 666,39 €



PORTS- STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Récapitulatif par Index Budget Primitif Exercice 2019 (01/01/2019)

			Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
FIXE	82 302,79 €	42 750,40 €	2 299,66 €	40 450,74 €
VARIABLE	149 246,07 €	74 074,65 €	1 408,26 €	72 666,39 €

